

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

Les progrès de l'île de Formose sous la domination japonaise

Journal de la société statistique de Paris, tome 48 (1907), p. 86-91

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1907__48__86_0

© Société de statistique de Paris, 1907, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III

LES PROGRÈS DE L'ILE DE FORMOSE SOUS LA DOMINATION JAPONAISE

(Suite et fin [1])

Ce qui est intéressant, c'est de constater à quel degré les nationalités diverses participent à ce mouvement. Sur le total des échanges (32 224 089 par la poste), les indigènes n'en reçoivent ou expédient que 4 345 272 ou 13,5 %; pour les colis postaux, cette proportion s'abaisse même à 8,51 %. Pour les télégrammes, la part des indigènes est également faible, seulement de 10,2 %. Encore, pour se faire une idée exacte de cette participation inégale à la correspondance, faudrait-il tenir compte de la différence de la population. Dans ce cas, la proportion en faveur des Japonais serait encore bien plus forte. On compterait 16 télégrammes et 523 lettres par unité de population japonaise, tandis qu'on n'aurait que 0,04 télégramme et 1,5 lettre pour la même unité indigène.

Autre détail non moins intéressant et qui prouve la valeur économique toute différente des deux populations. En 1904-1905, le nombre des mandats-poste intéressant les Japonais a été de 560 637 avec une somme de 10 693 252 yens; les Chinois n'ont reçu ou envoyé que 66 080 mandats avec 1 931 058 yens, soit le huitième des mandats japonais et moins du quart de leur valeur.

La prospérité économique doit avoir nécessairement une répercussion sur les salaires. Vu l'insuffisance des documents, nous ne pouvons comparer le salaire actuel avec ce qu'il était auparavant à Formose; nos données ne portent que sur les années 1903 et 1904 et sur les trois villes de Taihoku, Taichung et Tainan. Un double trait distingue ce tableau des salaires; d'abord ils sont beaucoup plus élevés qu'au Japon, où chacun connaît le bas prix de la main-d'œuvre. Or, pour tous les métiers qui tiennent à l'industrie, les salaires sont élevés: la journée du charpentier à Tainan est payée 1 yen 20 (3 fr. 10), celle du plâtrier 1 yen 30⁽²⁾, du tailleur de pierre 1,50, du forgeron 1,30, tandis qu'au Japon les salaires correspondants sont 0,59, 0,60, 0,65, 0,55 sen, soit 1 fr. 47, 1 fr. 50, 1 fr. 62 et 1 fr. 40. Mais pour ce qui touche à la culture du sol, les prix se maintiennent à des taux inférieurs: le travailleur rural n'est payé que 0,50 sen, le journalier 0,60; ces prix sont encore plus élevés que ceux du Japon (0,33 sen). D'autre part, le travailleur indigène est beaucoup moins rémunéré que le Japonais. Ainsi pour les mêmes métiers dont nous venons de parler; charpentiers, plâtriers, tailleurs de pierre et forgerons, l'ouvrier indigène ne touche que 0 yen 55, 0,60, 0,36. Respectivement, l'ouvrier agricole et le journalier ne reçoivent que 0 yen 28 et 0,25 par jour. Le salaire élevé des Japonais tient donc au besoin de la main-d'œuvre et ce phénomène est commun à tous les pays d'immigration.

1. Voir le numéro de février 1907, page 55.

2. D'après l'*Annuaire financier et économique du Japon* de 1906, p. 75.

III. SITUATION FINANCIÈRE

L'œuvre financière du Japon à Formose est tout aussi intéressante que l'œuvre économique. On peut en juger par l'examen comparé des trois budgets que nous donnons ci-dessous, ceux de 1899-1900, 1904-1905 et de 1906-1907 (1). Les deux premiers sont apurés, le dernier est celui de l'année financière en cours; il est donc dressé sur évaluations. Un triple caractère distingue le budget de Formose; d'abord l'accroissement continu des ressources propres de l'île; puis, la restriction des subventions de la métropole, enfin, la diminution progressive des dépenses extraordinaires. Les Japonais ont eu pour objet de réaliser l'autonomie financière de leur conquête et, comme on va voir, ils y ont réussi.

Étant donné que les droits de douane sont stationnaires, les ressources de Formose sont basées sur les impôts intérieurs et sur les monopoles. De 1899-1900 à 1904-1905, le rendement des impôts directs (taxes sur la propriété foncière) a augmenté de 2 150 000 yens ou de 109 % et les évaluations du dernier budget leur donnent une plus-value de 1 253 000 yens ou de plus de 30 % sur l'avant-dernier budget. Mais le plus fort appoint des recettes ordinaires provient des monopoles. En effet, les Japonais ont successivement établi à Formose le monopole de l'opium (celui-ci, disent-ils, dans un but hygiénique autant que fiscal), du sel, du camphre et enfin, depuis le 1^{er} avril 1905, celui du tabac. Cela explique comment ce chapitre des recettes s'accroît de 4 026 000 yens de 1900 à 1905, puis brusquement (d'après

Budget de l'île de Formose

RECETTES (en yens)			
<i>Ordinaires</i>	1899-1900	1904-1905	1906-1907
Impôts intérieurs de l'île	1 979 392	4 129 062	5 382 354
Droits de douane	1 481 408	1 434 985	1 541 087
Droits de tonnage	»	15 328	13 601
Monopoles et Domaine	6 570 755	10 386 010	17 915 698
Timbre	53 220	94 388	407 959
Licences et patentes	751	4 023	4 042
Recettes diverses	73 126	106 534	99 685
Total	10 158 652	16 170 335	25 364 426
<i>Extraordinaires</i>			
Vente de biens de l'État	3 192	45 513	405 674
Recette d'emprunts	3 200 000	4 489 013	»
Excédent de l'année précédente . . .	1 064 774	928 254	»
Subvention du gouvernement central.	3 000 000	700 000	»
Total	7 267 966	6 162 780	405 674
Total général	17 426 618	22 333 115	25 770 100

1. L'année financière au Japon va du 1^{er} juillet au 30 juin.

DÉPENSES

<i>Ordinaires</i>	1899-1900	1904-1905	1906-1907
Gouvernement général.	537 610	637 629	849 220
Cours et tribunaux	228 613	276 892	374 698
Préfectures	962 834	703 691	568 109
Police	1 388 872	1 681 250	341 798
Prisons	374 055	491 171	460 384
Hôpitaux	198 511	252 117	275 286
Douanes	226 810	269 700	289 835
Communications	875 120	910 514	1 233 141
Chemins de fer.	417 257	943 795	1 317 369
Direction et Monopoles	4 689 195	4 878 085	8 600 565
Remboursements des emprunts. . .	23 333	1 709 639	2 044 321
Autres dépenses	382 529	484 069	3 112 318
Total	10 304 739	13 238 552	19 467 044
 <i>Extraordinaires</i> 			
Travaux spéciaux	2 744 999	3 499 528	3 000 030
Subventions	700 000	660 299	783 500
Entreprises diverses.	1 765 525	469 029	1 630 608
Autres dépenses	808 285	1 022 255	888 948
Total	6 018 810	5 651 111	6 303 056
Total général.	16 323 548	18 889 663	25 770 100

les évaluations) de 7 329 000 dans le projet de 1907. C'est, sur le premier budget, une progression totale de 11 344 941 yens ou de 173 %. Au total, les recettes ordinaires exclusivement tirées de Formose passent de 10 158 652 à 25 364 426 yens de 1899-1900 à 1906-1907, soit une augmentation de 150 %.

Le second caractère du budget de Formose est, avons-nous dit, la diminution de l'extraordinaire. En effet, de 1899-1900 à 1904-1905, les recettes de ce chef diminuent de 1 105 000 yens ou de 15,30 % et ne figurent plus au compte de 1906-1907 que pour une somme insignifiante (405 674 yens). Leur proportion au budget général des recettes est donc en décroissance continue : de 41,71 %, au compte de 1899-1900, elle s'abaisse à 27,63 % à celui de 1904-1905 et n'est plus estimée qu'à 1,57 % dans le budget de 1906-1907. Cette faible proportion a, il est vrai, un côté fictif, car aux recettes extraordinaires figurent les excédents de l'année précédente. Naturellement, rien n'a été porté au compte de 1906-1907, le budget précédent n'étant pas encore apuré ; mais on peut présumer que, de ce chef, la proportion des recettes extraordinaires se trouvera augmentée et cette ressource est le meilleur des expédients.

Enfin, ce qui distingue les finances de Formose, c'est la restriction constante de la subvention du Japon ; de 3 millions de yens en 1899-1900, elle se réduit à 700 000 en 1904-1905 et elle disparaît totalement au budget de 1906-1907. De plus, Formose recevait encore une véritable subvention sous la rubrique de

« recettes d'emprunts », sommes que l'État japonais mettait à la disposition de l'île sur des emprunts effectués pour son compte. Cela donnait un caractère un peu artificiel à l'autonomie financière de l'île; aujourd'hui, ce chapitre est rayé des recettes extraordinaires. Formose peut donc consacrer une partie de ses dépenses au remboursement des emprunts; l'indépendance financière du pays est devenue une réalité.

Nous ne dirons qu'un mot des dépenses. Ici encore les dépenses extraordinaires ont été réduites. Elles ont atteint leur maximum en 1900-1901 avec un total de 9 442 104 yens ou de 44,11 % de l'ensemble des dépenses. Elles s'abaissaient à 4 587 537 yens dans le budget de 1905-1906 et se relèvent, il est vrai, à 6 303 056 dans celui de 1906-1907; mais leur proportion à l'ensemble n'est plus que de 24,51 %. Les dépenses ordinaires sont consacrées surtout à l'administration, à la police, l'instruction publique, les voies de communication, les monopoles, le service des emprunts, etc. On remarquera que le chapitre des monopoles, avec 8 600 545 yens, absorbe à lui seul 44,21 % des dépenses ordinaires. Cela tient aux frais occasionnés par l'installation du nouveau monopole des tabacs, mais ces frais seront largement compensés par les bénéfices à provenir de ce monopole. Les travaux publics, les subventions aux industries diverses absorbent les dépenses extraordinaires. On remarquera que le chapitre afférent aux chemins de fer peut paraître faible, mais les Japonais comptent y pourvoir par les excédents des recettes.

Une autre observation — mais celle-ci capitale — s'impose à propos du budget, c'est que ce que nous venons de dire s'applique exclusivement au budget général de l'île. Il y a, en outre, un budget spécial établi en principe sur des taxes locales (sur les terres, les maisons, les fonds de commerce) et dont près de la moitié est consacrée au paiement de la police locale (2 402 864 yens sur un total de 4 922 536 en 1905-1906). A ce budget figure encore, à cette dernière date, à titre extraordinaire, une subvention de 2 010 395 yens dite « du gouvernement général ». Or, aucune rubrique semblable n'existe au chapitre des dépenses de Formose que nous venons d'analyser plus haut. Il faut donc, pour expliquer la provenance de cette ressource, faire l'une ou l'autre hypothèse suivante : ou bien ce fonds n'est qu'une subvention indirecte du Japon et, dans ce cas, l'autonomie financière de l'île ne serait pas complète, ou bien cette subvention provient de chapitres différents des dépenses du budget général et figure *in globo* aux recettes extraordinaires du budget spécial.

La question financière nous amène nécessairement à parler de la banque. La principale banque est celle de Tainan, fondée en 1899, appelée encore Banque centrale du Sud; viennent ensuite la Banque de l'épargne et la Banque commerciale, à Tainan également. Le premier de ces établissements, placé sous la protection spéciale du Japon, est chargé du service du Trésor et a le privilège d'émettre des billets; il a été établi au capital de 5 millions de yens dont moitié versés et a donné en 1905 un dividende de 10 %. De 1899-1905, l'activité de ces banques ne cesse de s'accroître. Le mouvement des fonds s'est élevé de 368 167 104 yens à 699 050 005, soit une progression de 90 %. Dans le même laps de temps, la valeur des effets escomptés passait de 6 879 208 yens à 31 702 913 (364 %). Le total des dépôts montait de

40 671 840 à 66 843 941 yens (59 %), et celui des avances de 2 482 859 à 3 304 788 yens (33,1 %).

Enfin, les Japonais ont réformé le système monétaire de l'île. L'étalon d'or, qui a été adopté au Japon en 1897, a été définitivement introduit à Formose par une loi récente (février 1906).

IV. SITUATION INTELLECTUELLE ET MORALE

Avec la richesse de Formose, le gouvernement japonais y a aussi développé l'instruction. D'abord une école de langue japonaise a aujourd'hui 64 professeurs au lieu de 37 en 1898 et sur ce total il y a 13 indigènes. Le nombre des élèves est de 1 055 dont 839 indigènes. Les écoles élémentaires ont été créées ou développées pour les divers éléments de la population. Il y a aujourd'hui 14 écoles destinées aux Japonais, au lieu de 2 en 1898, avec 76 maîtres ou maîtresses et une population de 2 552 élèves. Les écoles pour les Chinois indigènes comptent 23 346 élèves et celles des aborigènes 803. Pour juger des progrès accomplis, il suffit de dire qu'en 1898 ces trois espèces d'écoles comptaient respectivement 152, 7 838 et 390 élèves. La proportion de la fréquentation scolaire est de 7,6 écoliers par 1 000 habitants pour les aborigènes, de 8 pour les indigènes et de 48 pour les Japonais, supériorité qui n'a rien que de naturel. Mais un trait particulier aux écoles japonaises, c'est qu'elles ont une population féminine supérieure à la population masculine. La proportion de la fréquentation est de 46 filles par 1 000 enfants du sexe féminin de 6 à 15 ans et de seulement 27,4 garçons par 1 000 enfants du sexe masculin de 6 à 15 ans. Ce qui est d'autant plus curieux qu'il y a excédent de population masculine et que pour cette catégorie d'âge il y a 179 garçons pour 100 filles.

Malgré ces progrès, les dépenses pour l'instruction publique sont encore relativement faibles : elles ne sont inscrites au budget de 1905-1906 que pour une somme de 104 991 yens ou 0,48 % du total. Encore ce crédit diminue-t-il constamment depuis l'exercice 1901-1902 ; mais ce qui est supprimé au budget général se retrouve amplement au budget des dépenses locales dont nous avons parlé. Là l'instruction publique prend un crédit de plus en plus élevé ; au lieu de 77 922 yens en 1901-1902, cette dépense atteint 344 370 yens en 1905-1906, ou 7 % de ce budget.

Il y a cependant une ombre à ce tableau, c'est la statistique morale. La moyenne des suicides est surtout très élevée pour les Japonais : elle est de 7 suicides par 10 000 habitants, tandis qu'elle n'est pour les indigènes que de 0,70 par 10 000. Nous rappellerons que cette moyenne est de 2,10 pour l'Allemagne. Dans la population japonaise, il y a une très grande majorité de suicides d'hommes : la moyenne des années 1897-1904 donne 27 suicides d'hommes pour 7 de femmes.

La moyenne des accusés est également très défavorable aux Japonais. Pour les années 1900-1904, cette moyenne annuelle a été de 1,90 accusé par 10 000 habitants : cette moyenne n'était que de 1,80 pour la population indigène, tandis qu'elle s'élevait à 11 pour la population japonaise.

Pour les individus arrêtés en 1904, la moyenne sur l'ensemble était de 1,04 par 10 000 habitants ; elle s'abaissait à 0,98 pour les indigènes, mais atteignait 4,46 pour les Japonais.

Il est certain que la brusque immigration japonaise amène avec elle des éléments de trouble qui contribuent à augmenter le contingent pénal de cette partie de la population. Mais cela ne doit pas nous faire oublier la transformation que le Japon est en train d'effectuer à Formose et qui, par les faits que nous avons étudiés, est déjà considérable.

Paul MEURIOT.
